



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS SERVICE PÉRISCOLAIRE (Cantine – Garderie – Transport) 2025/2026

Cette fiche individuelle de renseignements doit être complétée pour chaque enfant scolarisé.

IDENTIFICATION

ÉLÈVE / CLASSE :		Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
Nom :		Prénom :	
Lieu de naissance (commune et département) :		Date de naissance :	
Nationalité :			
Adresse :			
Code postal :	Commune :		

RESTAURATION

de 12H à 13H30

Votre enfant présente des allergies : Oui Non Si oui, P.A.I à déposer auprès de la Mairie

Les enfants présents à la cantine doivent se munir de 2 serviettes de table étiquetées à leur nom, préalablement rangées dans un sac en plastique.

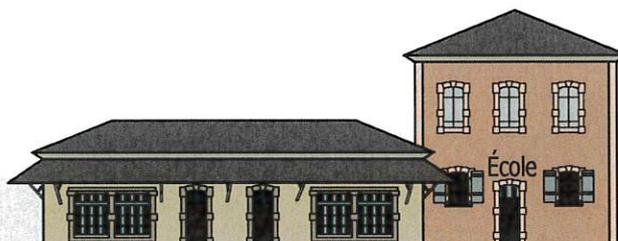
Vous devez réserver les repas de votre (vos) enfant(s) via l'outil « Mon espace famille ».

Vous avez la possibilité de les réserver à l'année ou par période.

En cas d'absence prévue, vous pourrez annuler les repas réservés au plus tard le mercredi de la semaine précédant l'absence de votre (vos) enfant (s) avant 18H.

Pour une réservation à la semaine, les repas doivent être validés au plus tard le mercredi de la semaine précédente avant 18H.

Les repas commandés vous seront facturés – sauf sur présentation d'un certificat médical auprès des services de la Mairie au maximum 48H après sa délivrance.



Les repas pour la semaine de la rentrée doivent être réservés au plus tard le 15 août 2025.

Information facturation : la facturation est mensuelle, les modalités de règlement sont inscrites sur la facture.

La feuille d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 des 2 parents* sera à fournir lorsqu'elle sera en votre possession.

** Sauf dans le cas des parents isolés*

GARDERIE

	Campan Bourg	Campan Sainte-Marie
Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	De 07h00 à 08h50 De 16h30 à 18h30	De 07h30 à 08h50 De 16h30 à 18h00

**Le service de garderie est gratuit.*

TRANSPORT

Votre enfant utilise les transports scolaires : Bus/Taxi Oui Non

Si oui, merci d'indiquer le lieu de prise en charge de l'enfant pour l'Aller :

<input type="checkbox"/> Asté	<input type="checkbox"/> Beudéan	<input type="checkbox"/> Campan bourg	<input type="checkbox"/> St Roch	<input type="checkbox"/> Galade
<input type="checkbox"/> Rimoula	<input type="checkbox"/> Trassouet	<input type="checkbox"/> Sainte-Marie	<input type="checkbox"/> La Séoube	<input type="checkbox"/> Gripp
	<input type="checkbox"/> Artigues		<input type="checkbox"/> La Mongie	

Ainsi que pour le Retour :

<input type="checkbox"/> Sainte-Marie	<input type="checkbox"/> Trassouet	<input type="checkbox"/> Rimoula	<input type="checkbox"/> Galade	<input type="checkbox"/> St Roch
<input type="checkbox"/> Campan bourg	<input type="checkbox"/> Beudéan	<input type="checkbox"/> Asté	<input type="checkbox"/> La Séoube	<input type="checkbox"/> Gripp
	<input type="checkbox"/> Artigues		<input type="checkbox"/> La Mongie	

Le titre de transport pour tous les enfants empruntant le bus scolaire est obligatoire.

La démarche est à entreprendre par les familles sur le site liO Occitanie

<https://www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire>



Vous vous engagez à nous signaler et à renseigner sur « Mon espace famille » tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date :

Signatures du ou des responsable (s) :

Merci de retourner cette fiche dûment remplie au plus tard le 15 juillet 2025.

